

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3060

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : Opération pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) / Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3060**

commission principale : développement économique

objet : **Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : Opération pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) / Maison de l'international - Restaurant administratif et universitaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de la croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif sur la scène internationale.

La convention de site en application du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) volet enseignement supérieur - vie étudiante et recherche, a été approuvée par délibération n° 2008-4830 du Conseil du 11 février 2008.

Cette convention de site prévoit notamment sur le volet Enseignement supérieur la construction de la Maison de l'international, projet porté par le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) université de Lyon. La Maison de l'international accueillera un restaurant administratif et universitaire.

Objectifs

Le projet Maison de l'international est une opération inscrite au CPER 2007-2013 et constitue un complément au programme de centre universitaire des quais inscrit également dans ce CPER.

La Maison de l'international regroupe plusieurs équipements comprenant, notamment, le siège du PRES et son administration, le Centre international d'accueil des chercheurs étrangers et un amphithéâtre de 360 places.

La Maison de l'international sera construite sur un terrain situé à l'intersection des rues Raulin/Jaboulay/Grignard et Pasteur. Ce terrain a été cédé gratuitement par la Communauté urbaine à l'Etat au titre de sa participation à l'opération du centre universitaire des quais, prévue au contrat de plan Etat-Région 2000-2006.

La participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation de la Maison de l'international a déjà fait l'objet d'une première délibération n° 2011-2237 du Conseil du 23 mai 2011. Une individualisation d'autorisation de programme de 1 000 000 € a été décidée (dont 200 k€ payés en 2011, 400 k€ prévus en 2012 et 400 k€ prévus en 2013).

Le restaurant administratif et universitaire, objet de la présente délibération, répondra à un fort déficit d'offre en matière de restauration universitaire dans ce quartier. Il aura une capacité de 1 900 repas.

Le permis de construire de cette opération a été déposé le 15 avril 2011. Le projet est aujourd'hui en phase de consultation en vue de choisir son opérateur. Le démarrage des travaux est prévu pour le 1er trimestre 2013 et la livraison pour la rentrée 2014.

L'opérateur sera propriétaire pendant la durée des travaux. Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sera gestionnaire et redeviendra propriétaire après la fin des travaux.

Calendrier et plan de financement prévisionnel

- 15 avril 2011 : dépôt du permis de construire,
- mai 2012 : choix de l'opérateur,
- 1er trimestre 2013 : début des travaux,
- rentrée 2014 : livraison du restaurant.

Le coût de l'opération restaurant administratif et universitaire de la Maison de l'international s'élève à 7,061 M€. Le financement est assuré par la participation de la Communauté urbaine de Lyon, de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat.

Comme prévu dans l'avenant n° 1 du CPER, la Communauté urbaine s'est substituée à la Ville de Lyon pour participer à la réalisation de cette opération et est par conséquent sollicitée à hauteur de 570 000 €.

La participation des différents financeurs s'établit ainsi :

Maître d'ouvrage	Montant total	CPER			Crédits sociaux du ministère
		Communauté urbaine de Lyon	Région Rhône-Alpes	Etat	
maitrise d'ouvrage : CROUS	7,061 M€	0,570 M€	3,819 M€	1,411M€	1,261

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 570 000 € en dépenses.

Conformément à la délégation donnée par le Conseil, la subvention d'équipement à attribuer au CROUS fera l'objet d'une présentation à un prochain Bureau ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de construction du restaurant administratif et universitaire dans le cadre de l'opération Maison de l'international prévue par la convention d'application du site de Lyon du contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 volet Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante (avenant n° 1).

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux sur l'opération n° OP03O2425 pour un montant de 570 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € en 2012,
- 200 000 € en 2013,
- 170 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.